conseil d'analyse économique

Communiqué de presse

Paris, le 10 novembre 2026

Inégalités face au changement climatique : qui paie la fracture ?

Les fortes chaleurs de l'été 2026 ont donné un aperçu des dommages que le changement climatique peut causer, des pertes agricoles aux perturbations des transports. Face aux fortes chaleurs, aux inondations, aux feux de forêt et aux autres aléas climatiques, quels ménages et quelles entreprises sont les plus exposés ? De quels moyens disposent-ils pour se protéger ?

Dans une nouvelle *Note* du Conseil d'analyse économique, **François Fontaine, Fanny Henriet et Katheline Schubert** dressent une cartographie inédite de ces inégalités. En croisant à une échelle fine les cartes des aléas climatiques avec des données sur les revenus, les logements, les emplois et l'activité des entreprises, ils montrent comment les profils les plus exposés varient selon les risques et les territoires. La *Note* examine aussi pourquoi, à exposition comparable, les dommages peuvent être très différents. Les auteurs formulent dix recommandations pour réduire les émissions tout en répartissant plus équitablement le coût de la transition, et pour concentrer les efforts de prévention et d'adaptation là où ils causent le moins de dommages.

Des risques et des moyens de protection inégalement répartis

Il n'existe pas de profil social unique de surexposition. Les ménages plutôt aisés, souvent propriétaires, sont davantage exposés au retrait-gonflement des argiles et aux feux de forêt. Les ménages modestes le sont davantage à la submersion marine. Pour les entreprises, l'exposition dépend du secteur et de la localisation : la submersion marine ne concerne que 0,6 % de la valeur ajoutée nationale, mais 64 % de celle de la zone d'emploi de Calais.

À exposition comparable, les dommages peuvent être très différents. Pour les ménages, l'âge, l'état de santé, la qualité du logement et les ressources financières jouent un rôle important. Pour les entreprises, la capacité à financer des travaux de protection ou à poursuivre l'activité sur un autre site peut faire la différence.

Pour mieux cibler l'action publique, les auteurs proposent de réaliser à l'échelle locale des « stress tests » sur les effets de différents scénarios climatiques. Ils proposent également une nouvelle méthodologie permettant d'évaluer les mesures au regard de leur efficacité, de leurs effets sur les inégalités et de leur coût pour les finances publiques (« indice d'efficacité de la dépense publique »).

Cibler les efforts d'adaptation

Mieux protéger contre les fortes chaleurs. La chaleur concernera tout le territoire, mais les moyens de s'en protéger varient fortement. Les auteurs recommandent de donner la priorité au parc social, dont 42 % des locataires estiment que leur logement ne leur permet pas de supporter les canicules, en conditionnant les financements publics de rénovation à un diagnostic de vulnérabilité à la chaleur et, dans les bâtiments exposés, à des travaux améliorant le confort d'été. Ils proposent plus généralement d'intégrer le confort d'été dans la note du diagnostic de performance énergétique (DPE) et dans les aides à la rénovation.

Protéger les travailleurs et aider les entreprises à s'adapter. Plus d'un travailleur sur trois se dit déjà incommodé par la chaleur au travail. Les auteurs recommandent d'en faire un sujet de négociation collective dans les branches exposées, notamment pour adapter les horaires et les pauses. Ils proposent de faciliter, par des prêts ou des garanties, les investissements d'adaptation des entreprises qui peinent à les financer et dont l'activité représente un enjeu économique ou social important.

Prévenir les dommages et préserver la solidarité de l'assurance. Les auteurs proposent de maintenir la solidarité nationale du régime d'assurance des catastrophes naturelles (CatNat), de financer davantage la prévention pour les bâtiments existants et d'anticiper les relocalisations là où les sinistres se répètent. Ils recommandent aussi de mieux encadrer les nouvelles constructions en zone à risque, notamment par une taxe modulée selon l'exposition.

Accompagner la transformation de l'agriculture. Les auteurs proposent d'orienter les aides agricoles et l'assurance récolte vers des pratiques et des cultures moins vulnérables. Ils recommandent d'ajuster les redevances sur l'eau à sa rareté locale, de réduire les subventions à l'irrigation et de mieux protéger les sols.

Une tarification du carbone efficace et juste

Selon les évaluations des politiques déjà mises en place, donner un prix au carbone est un moyen efficace de réduire les émissions. Mais la hausse du prix du chauffage et des carburants peut peser davantage sur le budget des ménages modestes. En anticipant l'entrée en vigueur du futur marché européen du carbone pour les bâtiments et le transport routier (ETS 2), les auteurs proposent d'utiliser en priorité ses recettes pour verser directement aux ménages un « dividende carbone », qui pourrait compenser en moyenne l'effet de la hausse des prix de l'énergie. Des aides ciblées leur permettraient aussi de rénover leur logement ou de s'équiper de solutions moins émettrices.

- → Lire cette *Note et les sept Focus thématiques qui l'accompagnent*. **Ce travail a notamment bénéficié du soutien des inspections générales de l'Environnement et du Développement durable, des Affaires sociales et des Finances, et du Commissariat général au développement durable.**

À propos du Conseil d'analyse économique

Placé auprès du Premier ministre, le Conseil d'analyse économique a pour mission d'« éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique ». Il est composé d'économistes universitaires et de chercheurs reconnus et réalise en toute indépendance ses travaux qu'il rend publics. Les opinions exprimées dans les Notes du CAE sont celles de leurs auteurs et n'engagent ni le Conseil, ni le Président délégué, ni, bien entendu, le Premier ministre.

Contact presse : Hélène Spoladore 01 42 75 77 47 – 07 88 87 55 44 – helene.spoladore@cae-eco.fr

Suivez @caeeco sur Bluesky et @CAE-eco sur LinkedIn